

Face au changement climatique, *accélérer une adaptation systémique et juste*

SORAYA DUBOC et NICOLAS RICHARD

Les politiques internationales de lutte contre le réchauffement climatique se structurent progressivement, mais les engagements actuels des États conduisent à un réchauffement de +4°C en France d'ici à la fin du siècle. Ce réchauffement déjà très sensible sur notre territoire ira croissant tant que les émissions de gaz à effet de serre (GES) n'auront pas été jugulées. Au-delà d'une adaptation incrémentale à ces évolutions, il faut repenser de façon systémique et juste nos organisations territoriales, sociales et économiques pour en assurer la résilience.

Les politiques d'atténuation, pour éviter le réchauffement futur, et d'adaptation, pour réduire les impacts du réchauffement en cours, devront être menées en même temps. L'atténuation cherche à limiter émissions de GES et changement climatique liés aux activités humaines, l'adaptation vise à s'ajuster aux effets qui en découleront et à limiter notre exposition, tant aux aléas extrêmes à la probabilité accrue qu'aux nouvelles conditions climatiques permanentes.

Une année 2022 qui pourrait devenir la norme...

Selon le Haut Conseil pour le climat, les conditions climatiques exceptionnelles de l'année 2022 deviendraient la norme en France à l'horizon 2050-2060 pour un réchauffement planétaire qui atteindrait 2°C. La France n'est pas prête à y faire face. Pour le CESE, les défis de l'adaptation au changement climatique sont d'une telle ampleur qu'il revient aux pouvoirs publics, Etat et collectivités territoriales, et à l'ensemble de la société de s'en saisir, de les accepter et de les relever. L'enjeu est de passer d'une adaptation réactive à une adaptation anticipatrice.

Face à ces impacts, la France dispose d'un Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Dans un climat qui se réchauffe régulièrement, il ne suffit plus de s'inspirer des événements passés pour préparer l'avenir. Le troisième plan en préparation propose ainsi une trajectoire d'adaptation à +4°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Par ce projet d'avis, le CESE souhaite contribuer à l'élaboration du PNACC3 et fait 18 préconisations relatives à l'adaptation au changement climatique.

S'adapter à

+ 4°C

en France

LES RAPPORTEURS

Soraya Duboc

soraya.duboc@lecese.fr

01 44 43 64 07

Soraya Duboc est ingénieure, responsable Europe pour les affaires scientifiques et réglementaires d'une entreprise multinationale et ancien membre du comité d'éthique pour la recherche agronomique. Elle siège à la commission environnement où elle représente le groupe de la CFDT.

Nicolas Richard

nicolas.richard@lecese.fr

01 44 43 64 22

Expert de la transition écologique et ingénieur des eaux et forêts, Nicolas Richard est vice-président de France Nature Environnement. Il siège à la commission environnement et à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, où il représente le groupe Environnement et nature.

6 axes clés pour une adaptation systémique et juste au changement climatique

I. Créer un cadre juridique national de l'adaptation ancré dans les politiques publiques

→ En inscrivant le PNACC dans la future loi de programmation énergie-climat (LPEC), en conférant un statut normatif à la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) et en construisant avec les parties prenantes une grille d'indicateurs clés à l'échelle nationale pour le suivi du PNACC.

Pourquoi ? Pour que le PNACC devienne une composante des politiques publiques de transition écologique, que tous les projets et territoires puissent s'appuyer sur la nouvelle TRACC avec des indicateurs de suivi des objectifs d'adaptation pilotés en continu.

II. Evaluer l'exposition aux risques climatiques en impliquant tous les acteurs

→ En réalisant des études de vulnérabilité au changement climatique par territoire et par secteur, en élaborant des plans d'action dédiés pour les secteurs critiques ou déjà impactés et en impliquant comités stratégiques de filière, branches professionnelles et instances représentatives du personnel dans l'adaptation des entreprises.

Pourquoi ? Pour établir un état des lieux des risques, accompagner les territoires et secteurs les plus exposés, impliquer les acteurs et prévenir les vulnérabilités différenciées selon le genre, le niveau de vie, le lieu de résidence...

III. Éviter les maladaptations

→ En bâtissant un cadre de référence pour évaluer les risques de maladaptation en associant la société civile et en y intégrant l'objectif de justice sociale.

Pourquoi ? Pour éviter de créer, de façon non souhaitée, de nouveaux risques, des reports de vulnérabilité, ou de réaliser des investissements inappropriés, notamment pour les aménagements destinés à durer longtemps.

IV. S'appuyer sur la biodiversité et préserver les services écosystémiques

→ En menant une évaluation des risques de pertes de services écosystémiques liés au réchauffement et en privilégiant les solutions d'adaptation fondées sur la nature dans les opérations d'aménagement.

Pourquoi ? Pour s'assurer de la résilience des écosystèmes qui nous fournissent de l'oxygène, de l'eau, de l'alimentation..., et parce que la biodiversité est un atout pour l'adaptation.

V. Systématiser l'analyse des enjeux d'adaptation des projets et des planifications territoriales

→ En analysant l'exposition au risque climatique des projets et documents de planification aux divers échelons territoriaux dans l'hexagone et les Outre-mer, y compris les documents d'urbanisme, en associant les acteurs du dialogue social et environnemental.

Pourquoi ? Les documents stratégiques publics, privés et territoriaux doivent prendre en compte les risques décrits par la nouvelle trajectoire climatique et il faut éviter de financer des projets inadaptés au climat futur ou induisant des maladaptations.

VI. Dimensionner un budget et des moyens suffisants en appui aux territoires et acteurs économiques

→ En adossant à la LPEC une programmation pluriannuelle des finances publiques pour la transition écologique qui intègre les besoins associés au PNACC, et en cartographiant les compétences nécessaires et moyens associés pour les secteurs exposés et les services publics chargés de l'adaptation, avec un accompagnement de l'Etat aux territoires et entreprises.

Pourquoi ? Pour permettre un accompagnement financier et humain des analyses de vulnérabilité des territoires et secteurs d'activité, puis des plans d'adaptation, avec des mécanismes de solidarité envers les plus exposés, et pour anticiper les besoins de recherche appliquée et d'expertise territoriale.